

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable du 11 décembre 2017 entre l'Association Médico-Sociale de Provence et le Département portant sur des locaux sis au Domaine de la Tour d'Arbois, Quartier de la Duranne-Arbois à Aix-en-Provence (13100).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable du 11 décembre 2017 à intervenir entre l'Association Médico-Sociale de Provence et le Département, portant sur des locaux sis au Domaine de la Tour d'Arbois, Quartier de la Duranne-Arbois à Aix-en-Provence (13100) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant n°1, dont le projet est joint au rapport, ainsi que tout autre acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'entraîne pas de modifications substantielles aux dispositions de la convention initiale.

La recette correspondant au montant des charges de fluides (montant à déterminer) sera versée au chapitre 75 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée